

✓

AFFAIRE N° 7

AVIS du Conseil Municipal pour PARTICIPATION de la Commune dans réparations de l'Hôtel de Ville.

Le MAIRE. - Le devis estimatif qui nous a été fourni pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville s'élève à DIX NEUF MILLIONS de Fts CFA.

Nous allons avoir pour cette réparation une subvention de l'Etat de 30 à 40 % du montant des travaux approuvés, mais la Commune doit apporter sa participation.

La situation financière actuelle ne nous permet pas de faire un tel effort mais nous pouvons souscrire un emprunt avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, emprunt correspondant à notre participation.

Je vous demande donc l'autorisation de solliciter un emprunt égal au montant de notre participation à ces travaux de réfection.

Mme AMELIN. - Quel est l'architecte qui a été chargé de chiffrer l'importance des travaux.

Le MAIRE. - Monsieur VIENNE, architecte, représentant M. BOSSU, architecte Conseil de la Ville de Saint-Denis.

Mise aux voix la proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité

Vu:
Saint Denis le 29/1/53

Pr. le Préfet et par délég.
Le Secrétaire Général - p. i.
Signé: Chastagnier